

A R R E T E 2901800000 J0U005
 PORTANT AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETE MINIMALE
 DE MR. JOUAN PASCAL
 AGENT TECHNIQUE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COMMUNE DE BRENNILIS

29690 BRENNILIS

VU LA LOI NO 82-213 DU 2 MARS 1982 MODIFIEE. RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS.
 VU LA LOI NO 83-634 DU 13 JUILLET 1983 MODIFIEE. PORTANT DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES.
 VU LA LOI NO 84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE. PORTANT DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.
 VU LE DECRET NO 90-830 DU 20/09/1990 AVEC EFFET DU 01/08/1994, FIXANT L'ECHELLE INDICIAIRE APPLICABLE A CE GRADE.
 VU LE DECRET NO 90-829 DU 20/09/1990 AVEC EFFET DU 01/08/1991, FIXANT LA DUREE DE CARRIERE APPLICABLE A CE GRADE
 CONSIDERANT QUE MR. JOUAN PASCAL
 REMPLIT LES CONDITIONS D'ANCIENNETE ET QUE SA VALEUR PROFESSIONNELLE JUSTIFIE UN AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETE MINIMALE,
 CONSIDERANT QUE LA COMMISSION PARITAIRE A PRIS CONNAISSANCE DE CET AVANCEMENT,

A R R E T E

ARTICLE 1: LA SITUATION DE MR. JOUAN PASCAL
 NE(E) LE 11/05/60 EST ETABLIE COMME SUIT :

I	SITUATION ACTUELLE	I	SITUATION NOUVELLE	I
I	A COMPTER DU 01/11/1994	I	A COMPTER DU 01/11/1996	I
I	07 ECHELON	I	08 ECHELON	I
I	E3	I	E3	I
I	IB 311 IM 292	I	IB 324 IM 301 BONIF 10	I
I	ANCIENNETE DANS L'ECHELON	I	RELIQUAT D'ANCIENNETE	I
I	00 AN(S) 00 MOIS 00 JOUR(S)	I	00 AN(S) 00 MOIS 00 JOUR(S)	I

ARTICLE 2: LE SECRETAIRE GENERAL EST CHARGE DE L'EXECUTION DU PRESENT ARRETE QUI SERA:

- TRANSMIS AU REPRESENTANT DE L'ETAT.
- TRANSMIS AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION.
- TRANSMIS AU COMPTABLE DE LA COLLECTIVITE.
- NOTIFIE A L'INTERESSE(E).



FAIT A : BRENNILIS
 LE : 02/07/1997

LE MAIRE

- . CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE.
 - . INFORME QUE LE PRESENT ARRETE PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE LA PRESENTE NOTIFICATION.
 - . NOTIFIE LE 02/07/1997
- SIGNATURE DE L'AGENT

[Handwritten signature]

